

## DMP : 500 millions d'euros pour 418 000 dossiers

**La mise en place du dossier médical personnel, un carnet de santé numérique peu utilisé par les professionnels, a coûté 500 millions d'euros depuis 2004, selon un document révélé par *le Parisien*.**

**"Le montant total des financements alloués par le FICQS (Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins) à l'élaboration du DMP (dossier médical personnel), depuis 2004, s'élève à 500 millions d'euros"**, est-il indiqué dans ce document interne du Conseil national de la qualité et de la coordination des soins.

Or, selon *Le Parisien*, 418.011 dossiers médicaux personnels étaient ouverts au 2 janvier 2014, largement en-deçà des objectifs, sans compter que la plupart des dossiers contiennent très peu d'informations.

Ce chiffre de 500 millions d'euros rejoint les estimations de la Cour des comptes. Elle indiquait dans un rapport publié en février 2013 que la mise en œuvre du dispositif avait coûté 210 millions d'euros entre 2005 et 2011. Elle ajoutait qu'en comptant les investissements complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du dispositif, le coût global pouvait dépasser **"le demi-milliard d'euros"**.

La ministre de la Santé, Marisol Touraine, s'est engagée à relancer le DMP dans le cadre de sa stratégie nationale de santé et a remplacé fin novembre le directeur de l'Asip-Santé, agence du ministère qui gère le DMP.

[Avec l'[AFP](#)]

## Le père du DMP quitte le bateau avec une prime de 190 000€

**Jean-Yves Robin a été remercié de son poste de patron de l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP) par le ministère de la Santé, avec un chèque de 190 000 euros à la clé, révèle *le Canard Enchaîné*.**

Pourtant, la mise en place du Dossier médical personnel, dont était chargé l'intéressé, est loin d'être un succès. Les dernières données de l'ASIP font en effet état de 370 475 DMP ouverts au 25 août 2013, auprès de 4 965 professionnels de santé et 357 hôpitaux. On est loin d'avoir atteint l'objectif d'un DMP généralisé et la vitesse de progression n'est guère de bon augure : moins de 180 000 DMP ont en effet été ouverts en un an. Par ailleurs, la plupart de ces dispositifs sont en réalité des coquilles vides puisque 53 % ne contiennent aucun document.

L'homme était pourtant un spécialiste puisqu'il a été le directeur général de Santéos, spécialisée dans les systèmes d'information. Ce passé lui permettait de bien connaître le sujet et de maîtriser notamment les questions techniques, mais il présentait un risque de conflit d'intérêt. Risque qui n'a pas été évité comme le rappelle *le Canard Enchaîné* puisqu'en 2010 un marché de 40 millions d'euros sur quatre ans a été attribué au géant de l'informatique Atos et à sa filiale dédiée aux systèmes de santé : Santeos.

Si les clauses du contrat entre l'ASIP et Santéos apparaissent très favorables à cette dernière, Jean-Yves Robin nie tout conflit d'intérêt. **"Je n'avais plus aucun lien avec mon ancienne entreprise quand je suis entré à l'agence"**, déclare-t-il au *Canard Enchaîné*.

L'hebdomadaire satirique ajoute que Jean-Yves Robin serait actuellement **"en pourparlers"** pour rejoindre Atos-Santeos. Il cite l'intéressé **"qui ne confirme pas"** mais reconnaît qu'il **n'a "pas d'interdiction particulière"** liée à son précédent contrat. Reprendre les rênes de Santéos est un projet séduisant puisque celle-ci conserve toujours en grande partie la gestion du DMP à raison de 10 millions d'euros par an, quel que soit le nombre de dossiers effectivement créés...